BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 17 du 4 mars 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

INSTRUCTION N° 084/ARM/DGA/DT/DGA ESSAIS PROPULSEURS

relative aux missions et à l'organisation de DGA Essais propulseurs.

Du *21 février 2022*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT :

direction technique; DGA Essais propulseurs

INSTRUCTION N° 084/ARM/DGA/DT/DGA ESSAIS PROPULSEURS relative aux missions et à l'organisation de DGA Essais propulseurs.

Du 21 février 2022 NOR A R M A 2 2 0 0 4 8 2 J

Référence(s):

- > Décret N° 2009-1180 du 5 octobre 2009 fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 21).
- > Arrêté du 9 août 2012 fixant les modalités particulières d'organisation de la prévention des risques professionnels au ministère de la défense (JO n° 201 du 30 août 2012 texte n° 24)
- > Arrêté du 30 décembre 2019 relatif à l'organisation de la direction générale de l'armement (n.i. BO; JO n° 303 du 31 décembre 2019, texte n° 28).
- Instruction N° 01D22002943/ARM/DGA/DT du 26 janvier 2022 fixant l'organisation et la mise en œuvre des dispositions réglementaires en matière de prévention et de protection contre l'incendie à la direction générale de l'armement.

Texte(s) abrogé(s):

2 Instruction N° 84/ARM/DGA/DT/DGA Essais propulseurs du 08 novembre 2017 relative aux missions et à l'organisation de DGA Essais propulseurs.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM <u>700.2.5.2.</u>

Référence de publication :

1. OBJET DU DOCUMENT.

La présente instruction précise les missions et l'organisation de la direction générale de l'armement essais propulseurs (DGA EP), organisme extérieur placé sous l'autorité directe de la direction technique (DT).

2. MISSIONS ET CHAMP D'APPLICATION.

La mission de DGA EP, dans le cadre des orientations définies par la DT, est d'apporter son expertise technique (contribution à la maîtrise du risque technique, capacités d'ingénierie des systèmes et systèmes de systèmes) et sa capacité en moyens d'essais au profit :

- des unités de management de la direction des opérations (DO) ;
- de la direction du développement international (DI) ;
- du service d'architecture du système de défense (SASD);
- de l'agence de l'innovation de défense (AID) ;
- des structures de soutien du matériel des armées ;
- des besoins de défense et de sécurité nationale ou alliés.

Ces missions s'exercent dans les domaines d'activités relatifs :

- 🗕 aux essais de moteurs aérobies aéronautiques ;
- aux essais de leurs composants, ensembles et sous-ensembles ;
- aux essais des équipements associés ;
- aux investigations menées sur des éléments d'aéronefs accidentés ou incidentés.

Ces missions concourent directement à la performance opérationnelle de la DGA.

DGA EP comprend :

- la sous-direction technique (SDT);
- la sous-direction affaires (SDA);
- la sous-direction gestion et fonctionnement (SDGF);
- la sous-direction maîtrise des risques et qualité (SDMRQ) ;
- la département contrôle de gestion (DCG).

DGA EP est soutenu par les entités de la DGA ou du ministère des armées, chacune dans son domaine de compétence. Ce soutien est défini au travers de textes particuliers.

3. DIRECTION.

Le directeur de DGA EP est responsable, devant le directeur technique, de la conduite des activités et de l'organisation de DGA EP. Il veille à ce que les moyens soient utilisés au mieux pour l'exercice de ces missions.

Il est responsable devant le directeur technique de la tenue des objectifs qui lui ont été fixés par celle-ci.

Le directeur de DGA EP assure également les responsabilités du chef d'emprise pour l'emprise de Saclay conformément aux dispositions relatives du texte cité en

troisième référence (A).

Il s'appuie sur les antennes locales présentes sur le site de DGA EP, des directions et services de la DGA et des opérateurs ministériels de soutien.

Le directeur de DGA EP est compétent pour organiser sa suppléance, par décision, pour les actes de gestion courante et de routine.

Il dispose d'un adjoint. L'adjoint au directeur assiste le directeur dans l'exercice de ses fonctions, notamment dans les domaines liés à l'organisation et au fonctionnement du site ainsi que dans les relations avec les collectivités locales.

L'officier de la sécurité de défense et des systèmes d'information (OSSI) assiste le directeur de DGA EP dans l'exercice de ses responsabilités en matière de sécurité des systèmes d'information. Il est directement rattaché au directeur de DGA EP.

Le directeur dispose également d'un chargé de prévention des risques professionnels (CPRP).

L'officier de sécurité (OS), responsable de la sécurité et de la protection de DGA EP, rattaché organiquement au service de la sécurité de défense et des systèmes d'information (SSDI) rend compte directement au directeur de DGA EP.

Le directeur peut également disposer de chargés de mission.

4. SOUS-DIRECTION TECHNIQUE.

La sous-direction technique (SDT) est responsable de la réalisation des projets techniques de DGA EP et notamment :

- des prestations d'essais et d'expertise technique ;
- des investigations et analyses suite à accidents aériens sur les moteurs ou sur leurs systèmes connexes ainsi que du dépouillement des enregistreurs de vol ;
- de la maîtrise du maintien en condition opérationnelle des installations techniques ;
- du pilotage des projets d'investissement et d'adaptation des installations techniques ;
- 🗕 de l'optimisation de l'emploi des ressources nécessaires à ces prestations et de la coordination technique de l'ensemble de ces activités.

La sous-direction technique comprend :

- la division évaluation des systèmes aéropropulsifs (DESA), structurée en trois départements : le département essais (EX), le département examens et analyses (EA), le département architecture et expertise produit (AP) ;
- la division installations techniques (DIT), structurée en trois départements : le département installations d'essais (IE), le département ensembles tournants (ET), le département support opérationnel (SO) ainsi que deux cellules : la cellule méthodes (CM) et la cellule contrats (CC) ;
- la division ingénierie électrique et mécanique (DIEM), structurée en quatre départements : le département bureau d'études mécaniques (BEM), le département électricité aéronautique et industrielle (EAI), le département études électriques (2E) et le département contrôle commande (CC) ;
- la division des personnels mécaniciens (DPM) ;
- la division mesures et informatique (DMI) structurée en quatre départements : département mesures bancs (MB), département instrumentation et métrologie d'essais (IME), département ingénierie optique et électronique (IOE) et département des systèmes d'information (SI);
- le département ordonnancement, planification, sécurité (OPS);
- la cellule méthodes projets (CMP).

5. SOUS-DIRECTION AFFAIRES.

La sous-direction affaires (SDA) gère toutes les demandes de prestations reçues, toutes les offres émises et supervise la conformité des prestations réalisées par rapport aux engagements correspondant, pris avec les clients dans le cadre de cession de prestations ou en interne de la DGA. Elle est en outre chargée de l'élaboration des stratégies de développement de l'activité de DGA Essais propulseurs. Elle coordonne également les activités de coopération ainsi que celles liées à l'international. Dans ce cadre, elle est en charge de :

- la prospection et des relations avec les clients ;
- l'élaboration des offres et de la négociation des contrats ;
- \blacksquare l'organisation détaillée des prestations, de leur planification et de leur pilotage ;
- l'élaboration des comptes rendus aux donneurs d'ordre conformément aux directives de la sous-direction des prestations de la DT;
- l'acceptation client et de la facturation ;
- du recueil et de l'analyse des retours de satisfaction clients ;
- $lue{}$ de la clôture des prestations et de l'organisation du retour d'expérience.

6. SOUS-DIRECTION GESTION ET FONCTIONNEMENT.

La sous-direction gestion et fonctionnement est l'interlocuteur des organismes en charge du soutien de DGA Essais propulseurs. À ce titre, elle :

- assure les relations avec les entités hébergées sur le site et veille au respect des contrats de service ;
- 🗕 contribue aux travaux de la démarche de modernisation des fonctions de soutien pour ce qui concerne DGA Essais propulseurs ;
- pilote les activités de soutien qui restent rattachées à la DGA;
- élabore les budgets d'investissement et de fonctionnement conformément aux besoins exprimés et au cadrage défini et établit et pilote un objectif mensuel de consommation des crédits en engagement et en paiement;
- réalise ou fait réaliser l'ensemble des tâches nécessaires à la gestion logistique des biens (recensement, établissement et réalisation d'un plan d'inventaire annuel, élaboration de tous les actes de gestion tout au long du cycle de vie d'un bien):
- assure l'interface avec les services du ministère des armées pour les domaines achats et exécution financière ;
- assure les fonctions de magasinage, recette et expédition ;
- réalise ou fait réaliser l'ensemble des tâches nécessaires à la sécurité des personnes et des biens vis-à-vis du risque incendie et explosimétrie du site.

La sous-direction SDGF comprend :

- le département logistique (LOG) ;
- le département soutien général (SG) ;
- le département sécurité incendie (SEC).

7. SOUS-DIRECTION MAÎTRISE DES RISQUES ET QUALITÉ.

La sous-direction maîtrise des risques et qualité (SDMRQ) :

- conduit les actions d'animation locale du système de management qualité de la DGA ;
- anime les domaines de performance qui sous-tendent les différentes activités de DGA EP, ainsi que la démarche de contrôle interne de DGA Essais propulseurs;
- s'assure de la mise en application des réglementations de santé, sécurité au travail (SST) applicables à DGA EP;
- 🗕 conduit les actions de mise en place et d'entretien des systèmes de management santé sécurité au travail et environnement de DGA Essais propulseurs ;
- veille à la mise en application des réglementations environnementales applicables à DGA EP :
- informe et conseille la direction et les entités dans les différents domaines réglementaires relevant de sa compétence ;
- anime la démarche de simplification des process liés aux activités de DGA EP ;
- assure la coordination générale de sécurité ;
- pilote le suivi et la réalisation de l'ensemble des contrôles et vérifications périodiques obligatoires (CVPO) de DGA Essais propulseurs, y compris les mises en service des équipements sous pression en liaison avec le CPRP;
- pilote l'ensemble des dispositions relatives à la protection du risque amiante du site (pilotage et surveillance des opérations de désamiantage et de démantèlement des installations techniques concernées):
- veille à l'application des réglementations techniques en vigueur et gère la coordination, en matière de sécurité et protection de la santé, des opérations concernées sur le site de Saclav.

La sous-direction maîtrise des risques et qualité contribue à l'amélioration continue du système de management de la qualité (SMQ) par le suivi des actions préventives et correctives et le pilotage du programme local des audits internes.

La sous-direction maîtrise des risques et qualité comprend :

- le département qualité sécurité environnement (QSE) ;
- le département maîtrise des risques industriels (MRI).

8. LE DÉPARTEMENT CONTRÔLE DE GESTION.

Le département contrôle de gestion (CG) est :

- responsable des outils de pilotage (tableaux de bord, dialogue de gestion) ;
- élabore et assure le suivi du budget économique de DGA Essais propulseurs ;
- conduit, à la demande du directeur, des études économiques ;
- conseille et assiste les entités de DGA Essais propulseurs dans le domaine de la gestion.

De plus, il participe aux travaux de préparation de la démarche d'orientation (DOr) et à l'élaboration du plan à moyen terme (PMT).

9. DISPOSITIONS DIVERSES.

L'instruction N° 084/DEF/DGA/DT/DGA Essais propulseurs du 8 novembre 2017 relative aux missions et à l'organisation de la direction générale de l'armement essais propulseurs est abrogée.

La présente instruction est publiée au Bulletin officiel des armées.

L'ingénieur en chef de l'armement, directeur de DGA Essais propulseurs,

André SALLAT.

DESTINATAIRES

- Monsieur le délégué général pour l'armement ;
- Monsieur le chef de l'inspection de l'armement ;
- Monsieur le directeur des opérations ;
- Monsieur le directeur du développement international ;
- Madame la directrice technique ;
- Madame la directrice des plans, des programmes et du budget ;
- Monsieur le directeur des ressources humaines ;
- Monsieur le directeur du service d'architecture du système de défense ;
- → Monsieur le chef du service des affaires industrielles et de l'intelligence économique ;
- Monsieur le chef du service central de la modernisation et de la qualité ;
- Madame la cheffe du service de la sécurité de défense et des systèmes d'information ;
- Monsieur le directeur de l'agence de l'innovation de défense;
- Monsieur le directeur de l'agence du numérique de défense ;
- Madame la cheffe du département central d'information et de communication.